



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne .

NUMERO 008 (Numéro double) – Avril – Juillet 2011

Gratuit



Union Européenne



Congo – France

Roger BOUKA OWOKO élevé au grade de chevalier de la légion d'honneur

« ...Cette décoration est, à la fois, une heureuse distinction et une invite à plus de responsabilité, à plus d'abnégation dans le travail qui est le nôtre »

(P. 9)



Conseil départemental de la Sangha

« ...Pour que la décentralisation fonctionne, il faut que la population participe... »

(P.10—11)



9^e session du Comité de pilotage du PCPA Congo

**18 projets à financer pour
l'instruction de juin 2011**

(P. 3)

**Le COK publie
« Le cadre juridique de la
propriété foncière »**

(P. 5)

Assemblée générale du PCPA-Guinée

Avec l'entrée des femmes au COPIL, la question du genre dorénavant réglée

Albane NZABA KONGO, membre du comité de pilotage (COPIL), référent inter-PCPA Congo a participé, du 22 au 29 avril 2011, à l'assemblée générale du PROJEG (PCPA Guinée) qui s'est tenue à Fria, à 200 km au nord-ouest de la capitale Conakry. Les travaux ont été ouverts par le Sous-préfet de cette ville minière et touristique, en présence de 160 organisations de la société civile de Guinée, France, et d'autres pays d'Afrique, ainsi que des représentants des pouvoirs publics.

Les débats ont gravité autour du bilan technique et financier de 2008 à 2010. Il s'est également agi de valider les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du projet. Le renouvellement de moitié, du comité de pilotage a été aussi à l'ordre du jour de cette assemblée générale. Le comité de pilotage est composé de Guinéens et de Français issus de 15 membres : 8 membres venus de la société civile, 6 des pouvoirs publics. Un représentant du ministère de l'administration du territoire, qui est le secrétaire général de ce ministère, est membre. L'assemblée générale se réunit chaque année. Cette assemblée générale a été aussi le moment de procéder au renouvellement partiel du COPIL qui assure l'orientation et le suivi du programme. Il est composé de 15 membres élus pour 2 ans, 4 sont observateurs invités de grands programmes présents en Guinée (PNUD, USAID, UE, BM), 3 sont membres de droit (le représentant du ministère français des affaires étrangères et européennes, celui des pouvoirs publics guinéens et celui de Aide et Action) et les 8 sont élus par l'assemblée générale : 6 acteurs guinéens et 2 acteurs français. Le vote qui s'est déroulé dans le calme et de façon transparente a donné le verdict suivant : 2 femmes et 1 homme côté guinéen et une femme côté français. Comme quoi les efforts commencent à payer quant à la question de la parité au niveau du scrutin.

Chaque année, les Guinéens renouvellent trois places et les Français une place. Ce comité de pilotage sortant n'avait pas de femmes, malgré la présence des femmes leaders, le concept genre n'est pas respecté en Guinée. C'est dans cette optique que la présence de la déléguée de la République du Congo, a suscité l'engagement des participantes, qui ont décidé de postuler au

semblée générale

Les participants ont pensé : redéfinir les orientations du PROJEG ; construire un cadre stratégique avec des objectifs spécifiques précis et clairs, avec leur déclinaison, à travers les politiques leviers pour la reformulation du code minier de la Guinée pour mieux redistribuer les revenus des mines. Ce pays vient de mettre en place une plateforme grâce à l'outil

de la société civile, avec la participation des communes et des sous-préfectures. Cette instance se concerta avec les pouvoirs publics sur les politiques publiques. Pour revenir aux recommandations, les évaluateurs ont demandé aux OSC de revoir la question de la gestion des ressources publiques. Entendu par là, le contrôle du budget de l'Etat, de la fiscalité, et l'annulation de la dette publique, en vue d'approfondir le débat avec les pouvoirs publics. Et enfin, une recommandation sur l'affirmation des politiques sectorielles de la jeunesse a également été faite.

La déclaration de Kindia

Les quatre référents inter-PCPA (Boubakar Sylla de la Guinée, Mouloud Salhi d'Algérie, El Bachir Boukhsimi du Maroc et Albane Ndzaba Kongo du Congo) présents à cette assemblée générale, se sont réunis pour travailler à ce sujet. Le 04 avril 2008, une assemblée générale s'est tenue, au cours de laquelle a été élaborée et adoptée cette déclaration qui souligne les objectifs que les acteurs des PCPA d'Afrique et d'Europe mettent en valeur pour la mutualisation de leur expertise. De cette manière, la capitalisation transversale des expériences des uns et des autres va permettre au PCPA de communiquer sur les valeurs ajoutées et l'impact de ce dispositif de concertation. Et porter en soi les actions de plaidoyer et de proposer que la rencontre du 10 juin 2008, à Paris, lors du séminaire sur la capitali-

sation, soit, l'occasion d'engager les liens et de formaliser les partenariats inter-PCPA. Ce sont les cinq objectifs de cette déclaration. Les référents inter-PCPA ont décidé de mettre en œuvre les objectifs de cette déclaration de Kindia. Ils ont analysé les points clés de la déclaration et se sont rendu compte que tous parlent de la jeunesse, de la gouvernance et du plaidoyer. Ce qui leur a permis de créer un espace d'échange d'expériences, pour placer les stratégies de pérennisation du PCPA, comme outil d'expression et de concertation. Ils ont, dorénavant, un cadre qui va travailler pour maintenir les rapports avec les différents partenaires. Leur souhait est de voir cet outil se pérenniser, même si le bailleur décidait de se retirer du PCPA. A l'issue de la réunion, les référents inter-PCPA ont décidé de la mise en place d'une fiche à soumettre au comité de pilotage de chaque PCPA.

L'intérêt de la fiche d'orientation

L'expérience de la Guinée sur la structuration de la société civile manque au Congo qui a beaucoup de réseaux, collectifs et plates formes. Le pays n'a pas une structure institutionnelle, juridiquement reconnue par les pouvoirs publics. C'est pour cela que la société civile n'est pas une force de proposition, d'interpellation et de veille. Il est possible que la Guinée accompagne le Congo dans cette formulation.

Albane NZABA KONGO



Albane NDZABA KONGO

comité de pilotage pour se faire entendre. Cela a donné lieu à l'élection des femmes dans la nouvelle équipe. Pour les trois places à pourvoir, deux femmes ont été élues. L'ascension des femmes est un grand soulagement pour la femme guinéenne. On a aussi noté l'entrée dans cette équipe d'une femme du côté Français. La rencontre n'a pas laissé les jeunes au bord de la route, car la thématique générale est centrée sur la jeunesse.

Redéfinir les orientations du PROJEG, une des recommandations de l'As-

semblée générale. La plateforme est intitulée : «PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ». Elle va donc travailler pour organiser la société civile, et appuyer les pouvoirs publics dans le cadre de la reformulation du code minier. Il faut aussi noter que la révision du code minier va permettre à la population de bénéficier des dividendes. C'est un objectif majeur qu'il faut atteindre. Hormis ce retard dans la mise en place d'une telle plateforme, il faut avouer que la société civile en Guinée est bien structurée. Elle a, en son sein, le conseil national des organisations

Neuvième session du comité de pilotage

18 projets à financer pour l'instruction de juin 2011

La session du Comité de Pilotage (COPIL) du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA-Congo), s'est tenue du 4 au 6 juillet 2011, à Ouessou, dans la salle de conférence du Conseil départemental de la Sangha. Les travaux étaient dirigés par Mme Georgette MEDJA, membre du comité de pilotage du PCPA Congo.

L'objectif était de faire le suivi des activités menées par le Programme de mars à juin 2011, dans les cinq départements d'intervention : Brazzaville, Plateaux, Pointe-Noire, Niari et Sang-

soit 266 651 euros. 19 projets sont à réviser c'est-à-dire à reprendre sur un certain nombre de points, afin qu'ils soient acceptés à la prochaine instruction. 2 projets ont été jugés in-

connaît, actuellement, le programme par les Pouvoirs publics, induisent le lancement des cinq plateformes thématiques simultanément. Dans le cadre du renforcement de la dynamique collective, le comité de pilotage a identifié des référents en son sein pour chaque thématique. Ceux-ci ont pour mission d'impulser la dynamique de mise en place des plateformes. Une consultation des membres de l'assemblée plénière sera faite afin d'élaborer la note de cadrage à présenter au prochain comité de pilotage.

Ces plates-formes thématiques et de leurs référents sont :

Groupes vulnérables et droits humains : Roger BOUKA-OWOKO et Georgette MEDJA ;
Education, formation et insertion : Agnès KOUBIKANI et Paul KAMPAKOL ;
Eau et assainissement : Albanne NDZABA KONGO ;
Développement rural et agricole : Félix BATANTOU OUMBA ;
Santé : Jean-Mermoz YOUNDOUKA.

Prélude à l'assemblée plénière à mi-parcours, il y a l'éventualité de réviser le règlement intérieur. Ainsi, le comité de pilotage a dé-

cidé de consulter les membres de l'assemblée plénière pour cette révision. Leurs propositions seront recueillies par les animateurs locaux et transmises, avant le 15 septembre 2011, à la commission composée de : Raphael EKOLOBONGO AKOLI et Paul KAMPAKOL. La commission se chargera de présenter ces propositions à l'assemblée plénière de février 2012.

Des cotisations au PCPA, le comité de pilotage rappelle à tous les membres

contre collective.

Comme de coutume, avant l'ouverture des travaux du comité de pilotage, la délégation du PCPA a présenté ses civilités aux autorités de la Sangha et de Ouessou. La réunion de restitution des décisions de ce comité de pilotage a été coanimée par Georgette MEDJA et Paul KAMPAKOL, tous membres du comité de pilotage, sous le parrainage du président du Conseil départemental de la Sangha, Dieudonné MENGABI.



Photo de famille avec le préfet de la Sangha, M. Adolphe ELEMBE

ha. Les travaux ont été précédés par la réunion du comité d'attribution, au siège du PCPA, à Ouessou, le 3 juillet. Le comité d'attribution dont les décisions ont été soumises au comité de pilotage a statué sur les 39 projets validés par la commission d'ouverture des plis, le 9 juin 2011.

A ce sujet, le comité de pilotage a décidé de financer 18 projets dans les 5 départements du programme pour une enveloppe globale de 174 911 501 FCFA

suffisants au regard des objectifs du PCPA. Poursuivant les débats sur l'instruction des projets au fonds d'appui, le comité de pilotage a projeté la prochaine instruction des projets en novembre 2011. Une autre instruction est envisagée en février 2012, mais à condition que le solde du fonds d'appui projets le permette. Cette instruction sera la dernière avec la particularité de ne financer que les projets acceptés. Les fortes sollicitations que



Une vue partielle de la salle pendant la restitution

de l'assemblée plénière d'honorer leur engagement de cotiser au programme avant l'assemblée plénière intermédiaire de février 2012, sinon ils ne seront pas invités à cette ren-

Le comité de pilotage a décidé de tenir sa prochaine session les 8, 9 et 10 novembre 2011, à Paris, sous la présidence de Paul KAMPAKOL.

Justin Ducker MAMBIKI

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mougali III Brazzaville
République du Congo

Email: pcpacongo@yahoo.fr / www.pcpacongo.org
Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires **Montage** : Service de communication du PCPA-Congo

L'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral

Pour plus d'OSC du Congo à la CADHP

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), a tenu sa 49^{ème} session, à son siège à Banjul (Gambie) du 28 avril au 12 mai 2011. La session a été précédée par le Forum des ONG tenu, dans la même capitale, du 25 au 27 avril. L'Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC) a pris part à ces deux sessions.

Le Congo absent au niveau gouvernemental à cette session, était présent à la session de 2009 où il avait présenté son rapport périodique. A cette même occasion, l'ADHUC avait présenté son rapport alternatif. Il faut noter que les organisations de la société civile congolaise sont rares dans ces sessions où il y a beaucoup à gagner, en termes, d'expérience, de manière de travailler en réseau, de créer la solidarité africaine et mondiale. Une réflexion peut être menée au sein de notre programme qu'est le Programme concerté pluri-acteurs (PCPA Congo) au sujet de la participation des organisations de la société civile du Congo à ce genre de sessions.

L'autre constat est que, même, la commission nationale des droits de l'homme du Congo est inconnue de ce haut lieu de dialogue, de concertation avec les institutions nationales des droits humains. Tout simplement parce qu'elle n'a pas le statut d'affilié.

La 49^{ème} session de la CADHP, l'organe de l'Union Africaine en charge des questions de promotion et de protection des droits humains s'est réuni dans la capitale gambienne.

Cette session ordinaire a connu près de 200 participants représentant les

Etats et leurs commissions nationales, les ONG, les bailleurs des fonds, les organisations internationales (qui financent les ONG du sud) et les associations des journalistes.

L'ADHUC, qui bénéficie du statut d'observateur

té civile congolaise a présenté la situation des populations autochtones au Congo et en Afrique centrale avec la création du Forum international sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), sur l'initiative du gouvernement



LOAMBA MOKE, Président de l'ADHUC

auprès de la CADHP, travaille sur la question des droits des peuples autochtones en Afrique au sein du Groupe de travail des populations/communautés autochtones de la CADHP a participé à cette session, grâce à l'appui financier de IWGIA, une ONG basée au Danemark. Cette organisation œuvre pour la promotion et la protection des droits des peuples autochtones. Cette invitation est en partie une conséquence de la promulgation par le Congo de la loi portant protection des peuples autochtones.

L'organisation de la société

congolais. Pendant le forum des ONG, l'ADHUC a travaillé dans le groupe des droits des peuples autochtones et a fait des contributions, notamment, sur la protection des enfants en Afrique. Les sessions de la commission de l'Union africaine et le forum des ONG en matière des droits humains sont des espaces de dialogue entre Etats et sociétés civiles.

Les débats sont parfois agités avec des Etats qui menacent les défenseurs des droits humains, séance tenante. Au-delà, c'est une bonne expérience.

LOAMBA MOKE

Association arbre de vie (ASAV)

Fin de la première session de formation en pâtisserie

Grâce à l'appui financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement, dans le cadre des Microprojets communaux et associatifs à Brazzaville (MICAB), l'Association arbre de vie (ASAV) vient de former, pendant trois mois (avril, mai et juin 2011) 42 filles et 3 garçons en pâtisserie. Le projet



Une séance d'apprentissage

d'ASAV intitulé : « centre communautaire de formation qualifiante d'insertion socioéconomique des jeunes désœuvrés » est composé de quatre filières : la pâtisserie (filiale d'expérimentation), restauration (cuisine, service, hôtellerie), coiffure et coupe couture. La formation a été beaucoup plus axée sur la pratique. Ils ont appris les pâtes, crèmes, décorations, gâteaux notamment gâteau d'anniversaire, de noces, cake, marbré, buches de Noël, croissant, pain au lait, aux raisins, au chocolat, madeleine, brioche, yaourt, tartes, biscuits.

1^{er} juillet 2011, lancement de la deuxième phase

La deuxième phase de cette formation prendra fin le 30 septembre 2011, avec une particularité, la pâtisserie est financée sur fonds propre de l'Association arbre de vie. La formation sur la restauration est en attente. L'association cherche un financement pour cette formation, à cause de la clôture du projet MICAB.

Christ MILONGO

OSC membres du PCPA, rappelons-nous des valeurs de notre programme

Charte du Programme Concerté Pluri-Acteurs, valeur N°1:

« Le respect des droits humains, avec une approche basée sur les droits fondamentaux, incluant la promotion et l'accès aux droits, le refus de toutes les discriminations et la lutte contre l'intolérance sous toutes ses formes, ainsi que la promotion d'une démocratie participative ».

Le COK publie « Le cadre juridique de la propriété foncière »

Cette brochure est l'aboutissement du projet : « Campagne d'explication et de vulgarisation des droits et obligations liées à la propriété foncière », financé, dans le cadre du FAP I (fonds d'appui projets) par le Programme concerté pluri-acteurs (PCPA) et mis en œuvre par le Collectif des originaires du Kouilou (COK), à Pointe-Noire. Le document fait état de la législation sur la propriété foncière et évoque les problèmes liés à la délivrance du titre foncier, notamment pour les clans lorsqu'ils veulent faire reconnaître par la loi (le droit positif) les droits fonciers que leur a donnés la coutume. Il traite du coût et des conditions d'établissement du titre foncier.

Le Collectif des Originaires du Kouilou, organisation non gouvernementale, a organisé, en février 2010, une conférence sur le cadre juridique de la propriété foncière. Cette activité a été réalisée avec le soutien financier du PCPA.

Pour assurer une meilleure efficacité de l'activité considérée, il était prévu que le thème de la conférence fasse l'objet d'une publication auprès des acteurs principaux : participants à la conférence, pouvoirs publics, organisations de la société civile (OSC). C'est pourquoi une brochure, qui a repris les termes de la conférence (exposé et débats), a été confectionnée et mise sur le marché, un an plus tard.

La fonction de la brochure est de pérenniser les questions qui y sont traitées. Le document s'adresse donc d'abord aux personnes qui ont participé aux ateliers, assisté à la conférence. Il intéresse aussi les pouvoirs publics puisque l'activité était organisée sous forme de plaidoyer. Un grand nombre de recommandations leur sont, d'ailleurs, adressées.

Le document est également destiné aux propriétaires fonciers : il traite d'une question qui les intéresse au premier chef et qui fait leur raison d'être : la terre.

Enfin, de nombreuses personnes n'ont pu assister à la conférence, alors, qu'elles ne sont pas moins concernées par les questions foncières ; le document répondra à certaines de leurs in-

terrogations.

L'objectif est de vulgariser la loi, d'inviter les citoyens à la respecter, d'amener les pouvoirs publics à reconsidérer les conditions financières de délivrance du titre foncier, d'harmoniser la législation afférente aux questions foncières, législation abondante et pas toujours cohérente. La brochure invite également les propriétaires fonciers à plus de sérieux dans la gestion de la terre et les pouvoirs publics à une vision participative à cette gestion.

Les nombreuses recommandations sont autant de suggestions sur cette question sensible. Sensibilité due ou liée au fait que la terre est source de richesse, mais aussi d'appauvrissement. Richesse, car elle nourrit, avec ses produits agricoles ; parce qu'elle renferme, quelquefois, des ressources minières. Appauvrissement, lorsque le clan vend la terre et en répartit le montant sur tous les membres de la famille, avec une part dérisoire pour certains ; appauvrissement quand, l'ayant vendue, l'ancien propriétaire se retrouve sans rien parce qu'il a dépensé le fruit de la vente.

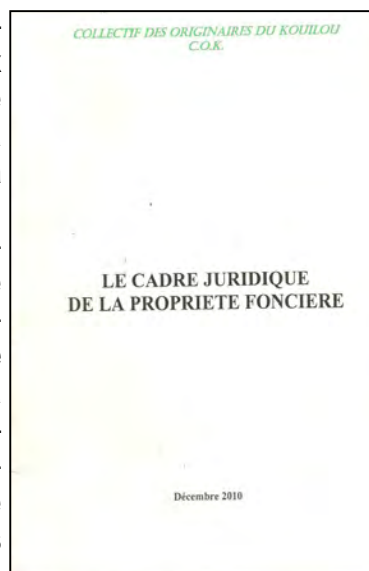
« L'impact espéré est la prise de conscience de tous les acteurs : pouvoirs publics, propriétaires fonciers et particuliers »

Les pouvoirs publics ont intérêt à revoir leur position sur des questions comme la délivrance du titre foncier, les contributions foncières

sur les propriétés, la reconnaissance des droits fonciers coutumiers.

La délivrance du titre foncier n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour avoir un fichier foncier. Le souci, la priorité, à ce niveau, n'est pas l'amélioration des recettes fiscales.

Il n'est donc pas utile de



fixer des droits élevés, bien au contraire.

Les contributions foncières sur les propriétés (bâties et non bâties) sont des impôts, calculés sur des biens et perçus au profit des collectivités locales. Imposer lourdement un bien est un facteur de fraude, car le bien considéré n'est pas générateur d'un revenu.

La troisième préoccupation majeure se situe au niveau de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers. La loi en affirme le principe mais les textes d'application ont dressé des obstacles qui mettent à mal, voire annihilent, la volonté du législateur. Celui qui détient un bien, de par un héritage ancestral, ne peut être mis sur

le même pied d'égalité qu'une personne qui acquiert un bien. Ce d'autant plus que le facteur échelle (quelques mètres carrés d'un côté, des centaines d'hectares de l'autre) fausse complètement la donne.

Les propriétaires fonciers doivent penser à s'organiser autrement pour la gestion de la terre de leurs ancêtres. Plutôt que de s'appauvrir, à terme, en vendant la terre, d'autres voies doivent être explorées, d'autres formes d'organisation sociale et familiale peuvent être utilisées pour valoriser ce bien qui est la propriété des enfants : « nous empruntons la terre à nos enfants », dit la sagesse ancestrale.

Les particuliers ont tout intérêt, malgré tout (le volet fiscal), à respecter la loi en se faisant établir des titres fonciers. Cela constitue un élément de sécurisation du patrimoine en ce que le titre foncier est un titre de propriété inattaquable.

Pas d'implication des pouvoirs publics à l'élaboration de la brochure, mais des administrations invitées dans la mise en œuvre du projet

Le projet s'est voulu un plaidoyer, au sens du PCPA, c'est-à-dire une action engagée par une OSC en direction des pouvoirs publics, pour espérer obtenir un résultat. Il ne devrait donc pas y avoir une implication des pouvoirs publics.

Cependant, dans la mise en œuvre du projet, des administrations ont été invitées. C'est ainsi que certaines ont

participé aux ateliers préparatoires de la conférence. Il y a eu aussi la mise à disposition de la documentation. Leur présence était moins visible à la conférence elle-même. Dans la dernière phase -présentation de la brochure et projection du film - le ministère en charge du foncier a participé activement et a même souhaité voir le COK associé aux travaux effectués et dirigés par le Cabinet (le ministère) sur les questions foncières au niveau africain.

« Une graine a été plantée et nous espérons qu'elle deviendra une plante saine et vigoureuse qui donnera de beaux fruits ou de belles fleurs »

Après la réalisation de l'activité (l'exécution du projet), le rôle du COK est terminé. A ceci près que les participants ont souhaité une extension géographique du champ d'intervention : diffuser la brochure et le film dans d'autres régions du pays. Une démarche est engagée dans ce sens avec le PCPA.

L'avenir n'est plus entre les mains du COK : une graine a été plantée et nous espérons qu'elle deviendra une plante saine et vigoureuse qui donnera de beaux fruits ou de belles fleurs. Si la proposition du ministère des affaires foncières se concrétise, le COK sera heureux d'apporter sa contribution à l'élaboration d'une politique foncière soucieuse de l'intérêt du plus grand nombre.

Olivier GOMAT
Secrétaire juridique COK

UERPOD fait l'état des lieux, en matière d'accès aux infrastructures à Brazzaville et Pointe-Noire

Pour améliorer les conditions de vie des populations dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire, le Gouvernement, appuyé par la Banque Mondiale, s'était déjà engagé à mettre en place un projet d'amélioration de l'accès aux infrastructures et services de base. A cet effet, à la demande de la Banque mondiale, l'Union pour l'Etude et la Recherche sur la Population et le Développement (UERPOD) avait réalisé, du 2 au 27 Décembre 2008, en collaboration avec le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) et ce pour le compte du Projet Eau et Développement Urbain (PEDU), une enquête sur *l'Utilisation des Infrastructures et services de base dans ces deux villes*. Les résultats de cette enquête sont une contribution pour les acteurs impliqués dans la même problématique. Le PEDU est actuellement mise en œuvre à Brazzaville et Pointe-Noire avec l'appui financier de la Banque mondiale.

Cette étude avait permis d'identifier les poches de pauvreté dans les différents quartiers enquêtés à Brazzaville et Pointe-Noire. On peut retenir que dans leur quasi-totalité les quartiers de Brazzaville et Pointe-Noire sont diversément dotés en infrastructures de base (eau, électricité, écoles, centres de santé, routes ou ruelles). Cependant l'absence d'un système d'assainissement est notoire. Quand elles existent, la qualité des services fournis par ces infrastructures est très préoccupante.

Il se dégage donc que les populations de ces quartiers éprouvent des difficultés d'accès aux infrastructures et services de base. L'accès à l'eau et à l'électricité se pose avec acuité dans tous les quartiers. Cette situation se caractérise par le faible taux de couverture, la mauvaise qualité (eau sale, colorée, baisse récurrente, de tension, délestage, fourniture irrégulière...).

Témoignage

« L.T, jeune femme âgée de 28 ans, vit maritalement dans un foyer depuis quelques années. Elle exprime ses opinions dans le cadre de l'accès aux infrastructures, notamment l'accès à l'eau. Voici en quelques phrases les opinions ci-après : « Je porte une grossesse de six mois et un jour sur deux, je transporte cinq à six bidons d'eau de 25 litres. Je dois parcourir au moins 350 mètres pour accéder au puits d'eau. Le fait

de soulever les objets lourds, il y a eu des conséquences sur mon état de grossesse. Lors de la consultation prénatale, le médecin traitant m'a conseillé de réduire le nombre de bidons à transporter chaque jour. Malheureusement, depuis quelque temps, je fais face aux menaces prématurées d'accouchement. Vu l'état de santé, le médecin nous a conseillé d'évacuer la grossesse aux fins d'éviter les éventuelles perturbations ou menaces à l'avenir. Mon mari est mécanicien et ne dispose pas de moyens pour faire face à cette situation. Il pense que si l'accès à l'eau est garanti par les services publics, cette situation ne

la gravité varie selon les quartiers.

Qu'il s'agisse de Brazzaville ou de Pointe-Noire, les écarts ne sont pas considérables. De l'avis des enquêtés, le faible accès à ces infrastructures et services de base s'explique, entre autres, par la vétusté, l'insuffisance, le manque, les coûts élevés d'implantation des infrastructures et d'utilisation des services existants.

Les mêmes conséquences liées à l'absence des infrastructures ont été déclarées à Pointe-Noire ; elles varient également très peu en fonction du quartier et du type d'entretien. Toutefois, l'étude révèle que ces difficultés engendrent dans l'ensemble,



Inondation au quartier 68 Talangai (6^{ème} arrondissement de Brazzaville)

devrait pas arriver à sa femme ». Pour M.T, cette situation est à l'origine de la dégradation de la santé de son épouse. Dépourvu de moyens financiers pour faire face aux prescriptions données par le médecin, M.T ne sait que faire ».

L'assainissement, les routes, les transports, les écoles et les centres de santé,

des conséquences telles que : l'automédication, la baisse de niveau des élèves, la persistance des maladies environnementales du fait de l'insalubrité chronique, faible rendement dans l'activité économique. Face aux difficultés qui en découlent, les populations observent la résignation ou développent quelques actions de nature précaire. Elles ont le senti-

ment d'être abandonnées à elles mêmes, d'autant plus développées par les pouvoirs publics ou autres orga-



Ruelle fortement dégradée qui sert de canal d'évacuation de l'eau au quartier 110 (1^{er} arrondissement de Pointe Noire)

nisations de bienfaisance. Elles justifient ce sentiment par le fait qu'elles n'ont pas connaissance des interventions développées dans leurs quartiers ; bien plus, quelques actions mises en œuvre le sont à des fins électorales par les hommes politiques. L'action des ONGs et associations, les mutuelles et confessions est très marginale, autant que l'Etat, les structures privées et les partenaires au développement sont très peu représentés dans la cartographie des interventions du point de vue des populations dans les quartiers visités.

Pour améliorer la situation, il conviendrait d'envisager des politiques éti-ques cohérentes impliquant l'éducation à la culture patrimoniale.

Pour cela, elles estiment que les actions à mener porteraient sur: l'implantation des écoles et centres de santé dans les quartiers les plus

concernés, le désenclavement des quartiers où la circulation est difficile, l'aménagement des quartiers et curage des caniveaux où les

problèmes d'insalubrité se posent avec acuité, la mise en place d'un système de transport. De toutes ces actions à mener, les priorités d'intervention sont respectivement l'eau, l'électricité et la santé selon les enquêtés de Brazzaville.

Au niveau de Pointe-Noire, l'assainissement, l'eau, l'électricité et l'école apparaissent comme des domaines d'intervention prioritaires pour tous les quartiers.

Toutefois en raison de l'acuité des problèmes d'insalubrité qui s'y posent, l'assainissement a été plus évoqué comme domaine prioritaire. Pour y parvenir, les populations insistent sur la bonne gouvernance comme principal moyen.

Aussi, l'implication de l'Etat à travers les services de Mairies, les ONG et les populations dans les opérations d'assainissement est vivement souhaitée.

Pierre Chetel KOUANGA

Programme société civile et culture au Bénin, panel d'instruction des propositions

Philippe NKOUNKOU MOUKOUTOU : « J'étais le seul de l'Afrique centrale...Il fallait donc faire preuve de compétence et d'efficacité »

Coordonnateur de l'Association pour le développement des communautés rurales (ADECOR), expert en développement local, Philippe NKOUNKOU MOUKOUTOU, vient de partager son expérience à la société civile béninoise. Il a répondu à Cotonou à l'appel à candidature et été sélectionné comme assesseur pour participer à l'instruction des propositions dans le cadre d'une consultation par le Programme société civile et culture. De retour à Brazzaville, Philippe NKOUNKOU MOUKOUTOU s'est confié à Alternatives Citoyennes.

Pouvez-vous nous dire les raisons de votre voyage au Bénin ?

Tout d'abord, je vous remercie pour l'occasion que vous me donnez de m'exprimer dans vos colonnes. Et puis, je me rends compte que vous êtes assez vigilant sur ce que je fais et où je le fais. Exerçant en profession libérale, je ne pensais pas que nos activités pouvaient être suivies avec autant d'attention. Je tiens donc à vous féliciter pour cette attitude curieuse, qui relève du regard attentif d'un bon homme des médias. Pour revenir à votre question, je dois vous dire que mon voyage au Bénin n'avait pas un caractère touristique. J'y avais été invité dans le cadre d'une consultation par le Programme Société Civile et Culture.

Qu'est ce que le Programme société civile et culture ? En quoi a consisté votre travail de consultation ?

Le Programme société civile et culture (PSCC) est un programme qui a été mis en place, dans le cadre du 10^e FED, (ndr : Fonds Européen de Développement) et de la Coopération entre le Bénin et la délégation locale de l'Union Européenne. Il me semble, d'ailleurs que c'est la même initiative qui a été mise en place entre la délégation de l'Union Européenne et le Congo, à travers le Programme de Consolidation de la Ré-

conciliation (PCR).

Pour comprendre le but de ma mission, il faut d'abord savoir que le PSCC a été mis en place pour renforcer les capacités de gouvernance des acteurs non étatiques et de les rendre plus opérationnels, en les impliquant dans la mise en œuvre des programmes de développement, dans divers domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle. On parle là-bas de favoriser l'ancrage des OSC, c'est-à-dire des Organisations de la Société Civile et des Acteurs Culturels aux enjeux locaux et nationaux de développement. Vous constaterez que la culture tient une place importante dans ce programme, parce que la dimension culturelle fait partie intégrante de la promotion du développement.

Pour atteindre les objectifs évoqués ci-dessus, le PSCC dispose d'un fonds pour financer les initiatives des OSC et des acteurs culturels à travers des appels à propositions. C'est donc à ces appels qu'ont répondu les OSC béninoises. Celles-ci y ont d'ailleurs, massivement, répondu, puisque la coordination du PSCC s'est retrouvée

avec plus de 300 soumissions. Comme vous savez que les enveloppes financières ont toujours leurs limites et que tous les dos-



Philippe NKOUNKOU MOUKOUTOU

siers présentés n'ont pas la même qualité, ceci amène à procéder à la sélection des dossiers par une évaluation et une validation, afin de n'en retenir que les plus méritants.

Mais, vous savez aussi bien que moi, que la sélection des dossiers est une question très délicate, souvent à l'origine de tensions et d'agitations. Parce que les ONG ont une soif énorme de financement pour marquer leur présence sur le terrain. Ces ambitions peuvent se traduire par des manipulations et divers comportements à l'égard des personnes mandatées pour attribuer les financements. On ne peut pas aussi se le cacher en disant

que les membres des comités de sélection peuvent parfois céder aux sentiments de partialité, de familiarité ou de copinage, pour traiter les dossiers avec légèreté et favoritisme. C'est pour éviter ces antivaleurs et donner à la sélection plus d'objectivité que le PSCC a préféré mettre en place des équipes mixtes pour l'examen des propositions. Ainsi, en plus des consultants béninois, il a été fait appel à des experts dits régionaux, provenant d'autres pays. J'avais donc répondu à l'appel à candidature et été sélectionné comme assesseur pour participer à l'instruction des propositions. Le travail auquel j'étais convié avait pour objectif d'évaluer les demandes de subvention présentées par les organisations de la société civile et les acteurs culturels, sur les plans techniques et financiers. Les projets répondaient à plusieurs thématiques dont : la promotion du genre, la promotion de la culture, les initiatives de santé communautaire, le développement local et emploi des jeunes. Les dossiers à ma charge relevaient de ce dernier thème. Vous êtes édifiés, j'espère !

Vous avez déjà participé à ce genre de travaux au PCPA. Pourrions-nous savoir ce que vous avez appris de nouveau et qui pourrait éventuellement inspirer notre expérience ?

D'abord, il faut que je sois honnête, pour vous dire que mon expérience au PCPA m'a énormément aidé pour pouvoir m'exprimer avec plus d'aisance à Cotonou. J'étais le seul de l'Afrique centrale, en face des Béninois, Sénégalais, Ivoiriens, Burkinabé, Nigériens et Togolais. Il fallait donc faire preuve de compétence et d'efficacité.

Dans l'apparence, je dois vous dire que les procédures de sélection des projets sont presque classiques et identiques. Mais, en raison du contexte dans lequel évoluent les organisateurs et sans doute aussi du fait de leurs sensibilités intellectuelles, cela peut imprimer quelques différences dans les procédures. Par exemple : il y a eu trois comités d'évaluation pour la validation des propositions, sur la base des résultats fournis par les consultants, c'est-à-dire nous les assesseurs.

Plusieurs documents ont été mis à la disposition des assesseurs et sur lesquels ils devaient se référer pour une meilleure instruction des propositions. Je citerai ceux qui me reviennent en mémoire, comme les documents sur : la politique nationale de décentralisation, la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, la politique nationale agricole, les divers plans de développement communaux,

(Suite page 8)

Programme société civile et culture au Bénin, panel d'instruction des propositions

(Suite de la page 7)

les plans d'action des ministères concernés et, bien sûr, les lignes directrices. L'appropriation de ces documents avait donné lieu à deux jours de revue documentaire. Cela signifie, par exemple, que si on était en présence d'un projet, le premier réflexe de l'examineur est de chercher la commune d'où il a été initié et de consulter le plan de développement de la commune correspondante, pour vérifier si l'action proposée est en conformité avec les priorités de cette commune, de la politique agricole au cas où le projet est à caractère agricole...

Les dossiers étaient gérés par des superviseurs désignés par l'unité de gestion du programme. Ils étaient chargés de les remettre aux assesseurs puis de les retirer en fin de journée. Cette disposition interdisait aux assesseurs de garder les dossiers par devers eux, pour éviter d'éventuelles manipulations ou fuites d'informations. C'est, d'ailleurs, en rapport à cela que les examinateurs étaient soumis à signer un certificat de confidentialité.

Au cours de la journée d'information, nous avons eu droit à des exposés qui ont été faits par des experts issus d'autres administrations pour permettre aux assesseurs de s'approprier la mission.

C'est le cas pour l'exposé sur le genre développé par une dame, cadre du ministère de la famille et de la solidarité nationale ou de la présentation du processus ayant abouti à l'élaboration des plans de développement des communes, faite par les responsables du PACTE (programme d'appui aux collectivités territoriales).

A partir de cette mission, vous avez eu une meilleure occasion de côtoyer la réalité des ONG béninoises. On sait que les organisations de la société civile ont bonne réputation en Afrique de l'Ouest, quel commentaire cela vous suggère-t-il? Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de l'Afrique de l'Ouest ?

Votre question est très intéressante et je souhaite que les réponses que je vais y apporter puissent édifier les ONG locales, mais surtout inspirer les gouvernants. D'abord, sur le plan du contexte d'évolution, les OSC béninoises (le terme ONG est moins usité là-bas), bénéficient d'une confiance sans faille de la part de l'Etat. En effet, j'ai constaté que les pouvoirs publics béninois ont compris que le développement doit être l'affaire de tous les acteurs sociaux et considèrent les ONG comme des partenaires indispensables pour le progrès social national. Pour matérialiser cette volonté, il existe un département ministériel qui est essentiellement chargé de gérer les organismes partenaires au développement : c'est le Ministère Chargé des Relations avec les Institutions.

Les ONG y trouvent un point focal qui est leur interlocuteur au niveau des pouvoirs publics, qui est la Direction de la Promotion des Dynamiques Sociales avec le Service Promotion de l'Action Associative. Cette volonté gouvernementale procède d'une réelle politique de libéralisme économique.

Afin de mieux cerner le concept OSC, de clarifier l'environnement de la société civile et construire un partenariat stratégique, le

Gouvernement béninois avait organisé un séminaire national qui avait abouti à l'élaboration d'un cadre de référence pour les organisations de la société civile : la charte des OSC était née.

En outre, le paysage institutionnel béninois foisonne d'organismes partenaires au développement relevant de la coopération bilatérale décentralisée. Soit ils initient des programmes de développement qu'ils exécutent ensuite conjointement avec les associations locales pour faciliter leur apprentissage dans la gestion des financements et des activités, soit ils accordent des fonds aux ONG locales pour soutenir leur fonctionnement ou la réalisation des projets.

Les OSC au Bénin sont aussi organisées en structures faitières comme les réseaux ou autres plateformes. Mais ce qui est plus remarquable c'est la présence d'une institution qui joue le rôle d'interface avec l'Etat et les autres organisations nationales et internationales. Il s'agit de la Maison de la société civile (MDSC), qui s'est fixée pour mission d'œuvrer pour la promotion des organisations de la société civile. Créée avec le soutien financier de l'Union Européenne, la MDSC œuvre pour renforcer les capacités techniques, organisationnelles, de formulation, d'exécution et d'évaluation des programmes de développement. La MDSC a organisé des rencontres pour vulgariser la charte, en partenariat avec le Centre de Promotion de la Société Civile, qui est une autre institution d'appui aux OSC.

Elle organise également des formations de formateurs chargés d'organiser

des sessions de formation et autres ateliers dans les départements. Pour favoriser la connaissance et la visibilité des OSC et de leurs expériences et faire l'écho de ses propres activités, la MDSC publie un bulletin d'information intitulé : « L'AGORA ». C'est une véritable tribune pour les OSC et toutes les figures qui les animent. De par ses missions et ses réalisations, je constate des similitudes entre ce que font la Maison de la société civile et le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA).

Le fait le plus significatif et qui donne aux associations béninoises de développement l'élan nécessaire à leur expression, est sans doute l'avancée du processus démocratique et de décentralisation. Il n'existe pas au Bénin une commune (c'est le district chez nous) qui ne dispose pas d'un plan de développement local. Et ce qu'il convient notamment de souligner c'est que les OSC ont été largement impliquées pour accompagner les communautés locales à l'élaboration de ces documents stratégiques, puisque ce processus s'est réalisé à partir des diagnostics participatifs. Les partenaires au développement ont également soutenu cette démarche, et sous l'autorité des conseils communaux. Dans ce qui précède, votre attention doit être retenue par le fait que le dynamisme qui caractérise la société civile et ses organisations au Bénin tient, surtout, du contexte politique et institutionnel favorable. C'est autant dire comment la réelle responsabilisation au niveau de la super structure a impulsé et incité les acteurs pour le développement.

Mais tout ceci ne doit pas occulter les difficultés qui entravent le fonctionnement des OSC béninoises. Bien que bénéficiant d'un contexte structurel favorable, tout ne baigne pas dans l'huile, en ce qui concerne l'organisation et l'opérationnalité des organismes d'appui.

Y aurait-il un point que vous voudriez bien évoquer, mais qui a été oublié ?

Le premier point est de vous révéler que ce n'est pas pour la première fois que je séjourne à Cotonou. Mon dernier passage remonte à 2002. L'orange coûtait 25 francs et l'ananas 75 francs. Neuf ans après, les mêmes produits sont vendus aux mêmes prix, avec d'ailleurs une tendance des prix à la baisse, puisque j'ai acheté l'ananas à 25 francs, de la même grosseur que celui que nous achetons ici à 500 francs. L'augmentation continue de l'offre fait baisser nécessairement les prix. La politique agricole est très dynamique au Bénin. Le deuxième point porte sur les perspectives d'avenir du PCPA. C'est un outil très indispensable pour la promotion des ONG. Je ne sais pas jusqu'où iront le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) et le Ministère Français des Affaires Etrangères qui constituent ses principaux soutiens financiers. Auquel cas, c'est le moment où jamais de penser à pérenniser ses activités, en mettant en place des stratégies de fonctionnement et de diversification des financements, après le retrait des partenaires actuels.

Propos recueillis par :
Justin Ducker MAMBIKI.

Congo – France

Roger BOUKA OWOKO élevé au grade de chevalier de la légion d'honneur

« ...Cette décoration est, à la fois, une heureuse distinction et une invite à plus de responsabilité, à plus d'abnégation dans le travail qui est le nôtre »

Membre du Comité de pilotage du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA), directeur exécutif de l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) et secrétaire général de la Fédération Internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), Roger BOUKA OWOKO a été élevé au grade de chevalier de la légion d'honneur. L'insigne de la légion d'honneur lui a été remis le 14 avril 2011, par l'Ambassadeur de France au Congo, Son excellence Jean François VALETTE.

Brièvement, quel est votre parcours dans le domaine des droits de l'homme ?

Depuis la création, en mars 1994, de l'OCDH par Parfait Moukoko, j'ai travaillé sans relâche dans ce domaine de la défense des droits de l'homme, après mes études universitaires en journalisme. Depuis 2004, je suis aux commandes de cette importante organisation qu'est l'OCDH et j'essaie d'y imprimer ma marque. Mon profil de journaliste m'a donné beaucoup d'atouts dans la communication et l'investigation, sans compter les formations reçues ici et là.

Cette décoration est-elle une simple médaille ou une juste récompense ?

D'abord c'est un réel plaisir et un honneur d'être décoré par un chef d'Etat d'un pays étranger. Au delà d'une simple médaille, modestement, cette décoration est, à la fois, une heureuse distinction et une invite à plus de responsabilité, à plus d'abnégation dans le travail qui est le nôtre. Il faut souligner, en somme, que le travail que nous faisons est, quand même, suivi quelque part. Cela nous reconforte dans notre engagement, dans notre devoir citoyen.

Justement, d'aucuns estiment que vous travaillez pour les puissances étrangères. Pour preuve, il y a cette décoration et vos

sources de financements sont toujours étrangères. Qu'en dites-vous ?

A l'occasion du cinquantième anniversaire des indépendances africaines, le président français a voulu honorer les femmes et les hommes qui, dans leurs pays respectifs, se sont distingués par de bonnes actions. Je ne suis pas le seul à avoir été décoré. Si vous avez suivi ce processus, des hommes et une femme, collaborateurs du chef de l'Etat congolais ont été également décorés. C'est tout dire. Sur les sources de financements, l'Etat congolais peut aussi, de droit, financer les associations congolaises qui contribuent au développement national. Ce n'est pas interdit. Nous recevons de l'argent des partenaires au développement, sans contre partie de ceux-ci.

Qu'est ce qui vous a le plus marqué dans l'exercice de vos fonctions de défenseur des droits de l'Homme ?

Plusieurs actions surtout lorsqu'elles aboutissent par la reconnaissance des droits des victimes. Je veux parler de l'affaire des disparus du Beach de Brazzaville pour laquelle, l'OCDH a été vilipendé, nous-mêmes traités de traîtres de la nation. Le seul point positif du procès de juillet – août 2005 a été la reconnaissance du phénomène de la disparition for-

cée. Cela a été une grande satisfaction au delà des non-dits de ces crimes qu'il faille élucider un jour. L'autre satisfaction a été l'adoption de



Roger BOUKA OWOKO pendant son mot de circonstance

la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

Quels sont les défis de votre combat pour le respect des droits de l'Homme ?

Travailler dans le domaine des droits de l'homme est un engagement périlleux. Le premier défi, reste le contexte austère au travail de défenseur des droits de l'homme.

Ensuite, on peut souligner le déficit en culture démocratique, résultant des survivances des réflexes du parti unique.

Enfin, je peux noter les moyens limités pour le travail.

Comment appréciez-vous

le travail des organisations de la société civile en général et de celles qui œuvrent dans la défense des droits de l'Homme ?

Dans l'ensemble, les organisations de la société civile font un travail important pour le développement national. Elles ont besoin d'un appui financier conséquent et d'un d'accompagnement pour leur professionnalisation. Nos collègues défenseurs font du travail qui est très appréciable, avec juste un peu plus d'engagement.

Peut-on envisager, dans le contexte actuel, un proche meilleur avenir des droits de l'Homme au Congo ?

Les textes ne suffisent pas. Il faut une importante dose de volonté politique pour la démocratie et le respect de l'Etat de droit. Sinon, il est difficile d'espérer un avenir meilleur pour la jouissance

des droits et libertés fondamentaux. On a encore du chemin à parcourir.

Quel est votre rêve le plus ardent ?

C'est de voir plus de jeunes s'engager dans la défense des droits de l'Homme, car c'est un engagement citoyen, malgré tout. Ensuite, que le Congo devienne un véritable Etat de droit avec un système judiciaire qui permette de protéger les plus faibles face aux puissances financières et politiques.

Enfin, que le gouvernement s'engage véritablement dans la lutte contre l'impunité et la corruption, ces deux plus grands fléaux qui gangrèment la vie nationale.

Revenons à votre distinction pour clore cette interview. Vous avez, nul doute, autre chose à dire à ce sujet ?

Je voudrais rendre hommage et saluer la mémoire de ma défunte épouse à qui j'ai dédié cette médaille ; et celle de Floribert Chebeya, défenseur des droits de l'Homme lâchement assassiné en juin 2010, à Kinshasa, avec qui nous partagions un même idéal.

Je remercie toute l'équipe de l'OCDH pour son travail, car cette distinction est aussi la sienne et de toute la société civile congolaise.

Propos recueillis par : Canales DEOLINDA N'TONTA

Conseil départemental de la Sangha

« ...Pour que la décentralisation fonctionne, il faut que la population participe... »

Le conseil départemental de la Sangha s'est résolu de mettre un terme à la pyramide renversée qui veut toujours que les projets de développement local partent du haut vers la base. C'est des populations que doivent partir les politiques de développement. C'est le sens du projet que l'Association Sangha Assistance Médicale (SAM) mènera en partenariat avec le conseil départemental. Le projet sera financé par le fonds d'appui projets du Programme Concerté Pluri-Acteurs au Congo. Ce projet a été au centre de l'interview que nous a accordée Dieudonné MENGObi, Président du Conseil départemental de la Sangha.

La session tournante du comité de pilotage du PCPA Congo se tient dans vos locaux. Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Je tiens d'abord à remercier le PCPA d'avoir choisi la Sangha pour abriter cette session du comité de pilotage. Notre département est honoré, à travers le département c'est le conseil départemental qui est honoré. Je souhaite la bienvenue dans notre département aux amis qui viennent de l'extérieur. Et je souhaite que la Sangha va toujours bénéficier d'un tel intérêt. Ensuite un sentiment d'amitié m'anime actuellement. SAM a soumis un projet qu'elle mènera en partenariat avec le conseil départemental pour l'élaboration du plan de développement local. Vous savez que dans nos différents départements les populations subissent les programmes. Il n'y a pas un débat participatif. Nous souhaitons que ce projet soit accepté. Si ce projet est accepté, cela va permettre au conseil départemental d'avoir un programme pour faire que les populations participent à l'élaboration de notre plan de développement local qui intègre tous les secteurs de la vie économique de notre département.

Le Comité de pilotage du PCPA vient d'accepter le projet de SAM dans lequel vous êtes en partenariat, quelle réaction avez-vous ?

C'est une grande joie. Nous serons, pratiquement, le département modèle du pays.

Cela sera un gain important pour notre département.

Qu'attendez-vous de ce projet ?

De ce projet, nous attendons élaborer avec la participation

beaucoup gagner.

Votre conseil veut appliquer à la lettre les lois sur la décentralisation, en cela vous êtes le premier. Qu'est-ce qui est à l'origi-



Dieudonné MENGObi

des populations des bases des données économiques. Qu'est-ce que les populations veulent ? Qu'est-ce que les populations attendent des décideurs politiques ?

Le plus souvent, nous sommes dans nos bureaux pour élaborer des projets qui ne cadrent pas avec la dimension de ce que veulent les populations.

Nous aurons souhaité qu'à travers ce projet nous essayions d'initier les comités de gestion de développement communautaire (CGDC) pour que la décentralisation au niveau des villages s'instaure afin que les populations prennent en charge leur développement.

Je crois que nous aurons à

ne de cette motivation ?

Quand nous participons à différents séminaires soit au niveau national donc avec les préfets soit au niveau de Brazzaville, il nous est demandé d'organiser au niveau local la démocratie participative. Imaginez-vous que la décentralisation s'arrête, seulement, à Ouesso. Il n'y a pas la participation de la population à la gestion du pouvoir. Nous pensons que pour que la décentralisation fonctionne correctement il faut que les populations participent à la démocratie locale, depuis le chef lieu jusque dans les villages. C'est en ce moment là que nous dirons que la décentralisation fonctionne au Congo.

Comment feriez-vous pour faire participer la population au développement de la localité ?

Nous l'avons commencé, il y a longtemps. Nous avons dans les zones où la forêt est exploitée des comités villageois de développement qui suivent avec nous les projets. Ce qui fait que dans la Sangha nous ayons ce que nous appelons les conseils de concertation qui regroupent les ONGs, les cadres, la préfecture et le conseil départemental. La présidence est assurée par le président du conseil départemental. Ainsi nous avons des fonds disponibles à Ngombé, Pokola et Kabo. Partant de cette expérience, nous avons pensé élargir cela au niveau des villages pour que les populations participent effectivement au développement local.

L'un des enjeux de la décentralisation repose essentiellement sur le pouvoir financier des collectivités locales, appelées à contribuer au développement socioéconomique de leurs territoires. Les collectivités territoriales que vous êtes ne disposent pas de ressources financières. Comment pourriez-vous acquérir une certaine autonomie financière vis-à-vis de l'administration centrale ?

Vous savez qu'en Afrique particulièrement au Congo nous vivons comme si on avait des produits de cueillette. Nous vivons des produits de la forêt, de la terre, etc. mais la société ne finan-

ce pas la population, la population ne finance pas la société, la population ne finance pas l'Etat.

Il s'avère qu'il faut qu'on arrive à faire l'inverse. C'est aussi ça l'économie de marché. C'est la société qui doit financer l'Etat.

L'Etat en contrepartie donne les moyens à la société, or chez nous c'est l'Etat qui finance la société. C'est un sens unique. Rarement la société a financé l'Etat. On ne paye pas l'impôt bref les taxes. Il faut commencer à apprendre les bonnes méthodes de gestion de la République pour que même sans le pétrole et le bois que l'Etat fonctionne. C'est ainsi que grâce au concours de mes techniciens nous avons fait la meilleure recette locale de l'année 2010. Car nous avons pensé que la société doit financer l'Etat. Ce qui nous a permis de renforcer notre budget.

Ainsi nous sommes arrivés à un budget de 2 289 470 043 FCFA. Je voudrais vous garantir qu'en termes de recettes locales nous recouvrons la totalité de nos recettes prévues. En termes d'investissement, nous avons 1 milliard 500 millions FCFA. Cette année, nous avons eu 1 milliard FCFA parce qu'on a eu un gain de près de 200 millions FCFA qui constituent l'excédent de l'année 2010 qu'on a reporté sur le budget 2011. Ce qui nous donne 1 milliard 700 millions FCFA d'investissement au budget 2011.

(Suite page 11)

La décentralisation catalyseur de l'expression politique et démocratique

La Décentralisation est la seule façon de construire la démocratie et de permettre aux populations, là où elles vivent, de prendre totalement en main leur propre destinée. C'est également une approche efficace de la démocratie et du développement économique et social, une opportunité pour les organisations de la société civile de promouvoir la concertation avec les pouvoirs publics.

La population d'un département ne représente pas nécessairement et ne se confond pas nécessairement avec les originaires de celui-ci.

La décentralisation devrait permettre l'expression politique et démocratique de tous les hommes et toutes les femmes, originaires ou non du département, qui, par leur labeur et leur créativité participent à la vie de la collectivité locale. Ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

La décentralisation doit provoquer, éveiller et responsabiliser la dynamique propre des populations, en redonnant à celles-ci la maîtrise de leur développement dont elles-mêmes définissent le contenu et les moyens de mise en œuvre. La décentralisation permet l'éveil des consciences des hommes et des femmes. Elle amène les populations à se rendre à l'évidence que leur accession à des conditions de vie meilleures et la réalisation de leur bien-être matériel dépendent essentiellement et avant tout

d'eux-mêmes, de leur propre travail, de leur génie et de leurs initiatives. Elles sont les véritables acteurs de leur propre bonheur.

La décentralisation est une opportunité offerte aux organisations de la société civile congolaises (OSC) pour promouvoir la concertation, de proximité, afin d'impulser des réformes qui devraient améliorer la qualité des services publics et leur accessibilité.

Sachant que les OSC sont les intermédiaires entre les pouvoirs publics et les citoyens, la décentralisation est une opportunité à travers laquelle, les OSC peuvent se frayer une place.

Il faut retenir que la décentralisation ne peut se réaliser que dans un climat d'engagement et de confiance mutuelle où : les citoyens aident les élus locaux à décider ce qu'ils doivent faire pour combattre la pauvreté et améliorer leurs conditions de vie ; les citoyens ont un œil vigilant sur les progrès que réalisent les collectivités locales, et cherchent à savoir si

les politiques apportent ou non des changements positifs (c'est le contrôle citoyen) ; se tient un dialogue constructif entre les citoyens et les élus locaux conduisant à des politiques plus efficaces, plus justes et plus inclusives dont chacun pourrait profiter.

Quels sont les blocages observés dans ce processus ?

La décentralisation n'est pas connue

Une connaissance insuffisante des populations et des OSC, qui les encadrent, de la décentralisation : son principe, ses enjeux, ses acteurs et les textes qui la régissent.

Cette législation est le plus souvent ignorée par la majorité des citoyens et peu maîtrisée par de nombreux élus locaux. Les possibilités de partenariat entre citoyens et autorités locales sont donc limitées.

Le taux d'abstention record, de plus de 2 électeurs sur 3 qui ne se seraient pas déplacés, pour participer aux élections locales du 29

juin 2008 a confirmé que les Congolais ne mesureraient pas les enjeux de ce scrutin même si d'autres raisons peuvent être avancées. Les candidats eux-mêmes n'ont pas fourni les efforts ni pédagogiques et d'explication nécessaires sur la décentralisation, ni sur leurs rôle d'élu local.

La méconnaissance des droits et devoirs des citoyens

Une méconnaissance des droits et devoirs des citoyens en période démocratique par les populations et les autorités, est un facteur de blocage, ce manque d'information est nourri par l'administration de commandement, héritage de la colonisation, qui continue de garder une trop grande influence dans la gestion de l'Etat. Le centralisme démocratique qui a régi le pays (Congo) de l'indépendance en 1960 à la conférence nationale souveraine en 1991 a accentué cet état de fait.

Disponibilité des documents

Le faible accès aux documents sur la décentralisation est un autre facteur de blocage.

Ces documents généralement produits en français, sont inaccessibles à une bonne partie de la population surtout en milieu rural. Il en est de même des relevés des conseils communaux et départementaux affichés dans ces institutions qui, paradoxalement, sont très peu lus par les citoyens. L'expérience démontre que pour certains conseils rencontrés, l'accès aux relevés est très limité à cause de la méconnaissance des droits et devoirs des citoyens. Pourtant la loi 7-2003 du 6 février 2003 en son article 32 stipule : « ... Toute personne physique ou morale peut obtenir communication sur place des procès verbaux et des pièces annexes, des budgets et des comptes du conseil après leur publication officielle. Les citoyens ont libre accès aux documents du conseil. »

Alain Francis MBEMBA

Conseil départemental de la Sangha

(Suite de la page 10)

« ...Pour que la décentralisation fonctionne, il faut que la population participe... »

Le conseil départemental vient de tenir sa session au cours de laquelle il a été question du budget réajusté et de la poursuite des projets financés dans le cadre du contrat Etat-départements. Pour le dernier point, dites-nous de quoi s'agit-il ?

Nous avons lancé 8 projets, le premier semestre 2011 : les projet de l'auberge de Ngbouala (pratiquement achevé en 2011), bloc opératoire et d'accouchement de Sembé, marché moderne de Tala tala, les logements

des enseignants du collège de Ngbouala, l'auberge de Pikounda, l'école de Bomalinga, le collège de Ngombé, le marché de Ngbouala. Au moment où nous sommes, 5 projets sont pratiquement achevés. A la fin de l'année 2011 nous pouvons avoir 15 projets de réalisés comme nous avons fait en 2010 où nous avons réalisé 17 projets.

Vos propos donnent à croire que la décentralisation marche à merveille dans la Sangha ?

Ce n'est pas à moi de juger.

C'est à la population de juger. C'est à vous de lire l'opinion. Quelle est l'opinion de la ville, de la société civile à l'égard du conseil départemental. Je crois que les activités du conseil départemental sont quand même acceptées par les populations.

Et que dites-vous de vos relations avec le sommet ?

Je n'ai pas encore enregistré un rejet, ni une critique tendant à me ramener à l'ordre. Au contraire, je reçois des lettres de félicitations. J'ai été renforcé par la nomination de quatre directeurs. Il y

a maintenant des directions, le travail marche bien. Le secrétariat général est mieux fourni maintenant au niveau du conseil.

Il se pourrait qu'on ait oublié un sujet que vous auriez bien voulu évoquer au cours de cet entretien ?

Je voudrais que les ONGs s'approprient votre programme. Les résultats de votre comité de pilotage seront bénéfiques pour nous pour que le conseil départemental qui s'est battu corps et âme pour être membre du PCPA jusqu'à avoir un représentant

au comité de pilotage. Ce n'est pas facile et ce n'est pas donné à n'importe qui. En tant que membre, nous sommes chargés de vulgariser les décisions du comité de pilotage. Je tiens à dire à nos associations, on dit programme concerté. On ne peut pas participer à la concertation sans compétence. Vous devriez être visibles et crédibles. Le projet le plus important pour les ONGs de la Sangha, c'est la formation.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.

La décentralisation au Congo : quarante ans de quête de développement local

Le Congo est à la recherche d'une forme de démocratie où les responsabilités sont partagées entre les institutions nationales et l'administration locale, qui donne davantage de pouvoirs aux citoyens, où la souveraineté est réellement exercée par ceux-ci au niveau local et où le pouvoir de décision sur les affaires qui touchent directement les populations est partagé. Ainsi le nouveau discours politique est à la décentralisation qui doit impliquer le transfert aux autorités locales, de pouvoirs, des fonctions et des responsabilités qui leur permettent de fournir efficacement, de manière compétitive et effective, des services à la population locale, d'offrir un environnement propice au développement local et de développer et gérer les ressources locales durablement.

Depuis bientôt quarante ans, il est donc question d'instaurer un échelon local de représentation où seront consacrés les désirs d'expression des citoyens et le droit de regard des élus sur les budgets d'investissement. La décentralisation est, en effet, à l'ordre du jour, depuis 1969. Elle est une constante qui a conduit du centralisme démocratique à la démocratie locale avec compétition. L'abondante législation qui en est émanée a été prise dans l'optique d'un développement local malheureusement demeuré fuyant.

De la décentralisation sous centralisme démocratique (1969-1992)...

Au cours de cette période qui correspond à celle du règne socialiste d'obédience marxiste léniniste, il a été institué une réforme de l'administration comme projet visant à priori à rompre avec le système de la centralisation hérité de l'administration française. En effet, l'idéologie marxiste interdisait toute présentation de candidatures d'élus locaux partisans susceptibles de déclencher des comportements de désengagement vis-à-vis du système de réforme initiée.

Le régime de « gouverne mentalité locale » appliqué à la faveur des constitutions qui ont été adoptées entre 1969 et 1980 a été marqué par une tradition de participation à l'exercice de la souveraineté sans opposition et a eu comme caractéristique fondamentale la démocratisation du pouvoir local par l'institution de conseils populaires dans les régions, districts, communes et arrondissements.

Avec l'adoption du système libéral favorisé en 1991 par la tenue de la conférence nationale souveraine, le centralisme démocratique et son corollaire la démocratie locale

populaire ont été liquidés et remplacés par un système de décentralisation avec compétition.

... A la décentralisation avec compétition

L'année 1992 constitue, à n'en point douter, une année importante dans l'histoire des institutions locales congolaises.



Une route en attente de réhabilitation afin de valoriser le village.

C'est, en effet, l'année de lancement, au plan législatif, d'un mouvement de décentralisation qui a modifié, de façon substantielle, les modalités de fonctionnement de l'administration locale et les libertés locales. Il fut engagé du fait de l'adoption de la constitution du 15 mars 1992 qui débouche sur celle des lois de 1995 génératrices de décentralisation avec compétition entre partis politiques, accompagnée de l'introduction d'un système de démocratie représentative.

Les pouvoirs locaux sont désormais élus au suffrage universel, dans le cadre de cette compétition et non plus désignés sur la base d'une liste établie par le parti unique. Ce mouvement a débouché sur la mise en place de conseils de région, de district, de commune et d'arrondissement.

Avec l'institution des communes de moyen exercice à côté de celles de plein exercice, le Congo est entré dans

une phase de décentralisation à deux vitesses. En effet, les communes de moyen exercice avaient été créées de toutes pièces par le gouvernement car n'ayant pas de base juridique. Aussi, furent-elles déclarées illégales par le juge constitutionnel. Ce mouvement de décentralisation s'est approfondi avec

les lois récemment adoptées en 2003 qui instituent le département et la commune comme collectivités locales de la République. La réforme engagée entre 1992 et 2003 se caractérise ainsi. Elle est d'abord une décentralisation brutale en ce que leurs initiateurs ont décidé de parvenir à un point de non retour dans la modification des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Elle est ensuite une décentralisation avec compétition par et pour l' élu, au détriment de « la représentation locale d'Etat » en vigueur au cours des réformes antérieures.

Il reste que, de 1969 à nos jours, le chemin parcouru aura été considérable, le Congo passant d'un centralisme accentué à une décentralisation qui s'est voulue porteuse de bien-être au plan local, tant les défis à relever furent de taille.

Les principes de la décentralisation

La législation adoptée en 2003 institue un principe fondamental pour présider aux nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités locales : celui de l'attribution à ces dernières de compétences leur permettant de mieux assumer leurs responsabilités. Cette loi écarte le système de clauses générales de compétences au profit de la méthode d'énumération. A la faveur de celle-ci un bloc de treize (13) compétences qui couvrent entre autres la planification spatiale, l'agriculture, les travaux publics et les transports et l'emploi. Il importe, avant d'évoquer les autres principes, de s'arrêter sur celui-ci qui suscite d'assez nombreuses et fréquentes plaintes pour mettre en évidence ceci : autant le transfert de ces compétences répond aux exigences du Deuxième Sommet Africain des Collectivités locales précité et à la logique même de la décentralisation à la française dont le système congolais s'inspire, autant l'ampleur des affaires transférées s'avère préjudiciable à la bonne administration des collectivités locales. Dans le contexte actuel de dénuement de bon nombre sinon de l'ensemble de celles-ci, il peut paraître incongru d'avoir transféré tant de charges qui, au regard de la réalité actuelle, finissent par ne plus être assumées faute de moyens financiers.

Hormis ce principe, la réforme de 2003 consacre d'autres principes fondateurs de la décentralisation congolaise à savoir : le droit d'auto-organisation qui leur permet de définir elles-mêmes leurs structures internes afin de les adapter à leurs besoins ; le droit de coopérer sous le contrôle de l'Etat, avec d'autres collectivités locales au plan interne et au niveau international ; le droit de participer à la conduite des affai-

res de l'Etat par le biais de la planification ; la protection juridique de l'autonomie et le contrôle de légalité des actes accomplis. En exerçant les compétences juridiques qui leur sont reconnues, les départements et les communes remplissent, auprès de leurs administrés une série de fonctions qu'on peut classer en deux catégories : des « fonctions de régulation » (régulation des biens et des personnes, des rapports sociaux, des activités économiques et du milieu) et des fonctions « d'allocation » (assistance, prestation non marchandes, action culturelle et prestations marchandes).

Les défis auxquels est confrontée la décentralisation ne peuvent être relevés que si ces conditions sont réunies. Le développement local est à ce prix.

Une décentralisation de défi

Le défi majeur de toute décentralisation est de favoriser le développement local. Avec elle, les citoyens locaux attendent l'amélioration substantielle de leurs conditions de vie. L'Etat congolais s'était, à l'occasion de la tenue en 2000 à Windhoek, du Deuxième Sommet Africain des Collectivités locales, engagé à promouvoir et appuyer une décentralisation dont la vision se décline en douze objectifs ainsi définis :

(La suite dans notre prochaine édition)

Alphonse Malonga
(Enseignant à l'école nationale d'administration - ENAM,
Directeur du bureau d'études d'appui au développement local (ADL)
Tél : 05 548 08 07 / 06 918 55 25
E-mail : alphamalo@yahoo.fr)